Image not found or type unknown

Le juge de proximité : un juge proche du justiciable facilement accessible

publié le **15/05/2010**, vu **19646 fois**, Auteur : Maître HADDAD Sabine

La loi d'orientation et de programmation pour la justice N°2002-1138 du 9 septembre 2002 (JO du 10 septembre 2002) a instauré un juge unique ou Juge de proximité pour les petits litiges du quotidien. Ce juge, siège au sein même du tribunal d'instance. Il a été instauré dans une triple optique: d'efficacité et de rapidité des procédures,de facilité d'accès au justiciable,de désengorgement les Tribunaux d'instance. On peut ainsi parler d'un juge proche du public, d'un juge de paix parallèle au juge d'instance, dont il convient de rappeler situation et compétence.

La loi d'orientation et de programmation pour la justice N**°2002-1138 du 9 septembre 2002** (JO du 10 septembre 2002) a instauré un juge unique ou Juge de proximité pour les petits litiges du quotidien.

PRESENTATION

Nommé pour une durée de 7 ans non renouvelable, tout comme les magistrats de carrière, par décret du Président de la République après accord du Conseil Supérieur de la Magistrature, il s'agit d'un magistrat à temps partiel, recruté sur dossier de professionnels du droit, juristes qui est formé à l\'Ecole Nationale de la Magistrature.

Ce juge, proche du public,siège au sein du tribunal d'instance.Ce **juge à part entière, n'est pas un juge de carrière, mais reste** soumis au statut de la magistrature ; inamovible, évalué par le premier président de la cour d 'appel dont il relève après avis du juge d 'instance dont il dépend et, le cas échéant du président du tribunal de grande instance lorsqu\'il siège en qualité d\'assesseur au sein du Tribunal Correctionnel dont il dépend.

En cas de manquement professionnel, il pourra être déféré devant la formation du conseil supérieur de la magistrature compétente pour les magistrats du siège en matière disciplinaire.

Sous réserve de compatibilité avec ses fonctions judiciaires, il peut exercer une autre activité professionnelle et ai payé à la vacation.

Il bénéficie de la formation continue dispensée aux magistrats de carrière.

Ce juge a été instauré dans une triple optique :

- **d'efficacité et de rapidité des procédures,**
- **d\'accès plus aisé au justiciable, sans avocat obligatoirement.**
- **de désengorgement du travail du juge d'instance.**

Des Lois complémentaires ont été prises depuis sa création;

(Lois organiques n°2003-153 du 26 février 2003 relative aux juges de proximité, NOR: JUSX0200121L,n°2005-47 du 26 janvier 2005 relative aux compétences du tribunal d\'instance, de la juridiction de proximité et du tribunal de grande instance NOR: JUSX0407800L n°2007-287 du 5 mars 2007 relative au recrutement, à la formation et à la responsabilité des magistrats NOR: JUSX0600155L, Décrets n° 2003-542 du 23 juin 2003, n° 2007-17, 4 janv. 2007)

Les articles **L 231-1 à L 231-6, R 231-1 et suivants du code de l'organisation judiciaire,** fixent aujourd'hui son rôle et sa compétence.

Il faut compter avec 510 juridictions de proximité, dont le secrétariat est assuré par le « secrétariat-greffe du tribunal d'instance » d\'où il dépend.

Depuis 2004, l'Association Nationale des Juges de Proximité (ANJP) a pour but d'assurer, en indépendance, la défense des intérêts moraux et matériels de ces juges, de favoriser le dialogue entre eux, mais aussi de faire connaître leur fonction auprès du public.

I-Compétences civile et pénale du Juge de proximité

A) en matière civile

1°- une compétence exclusive

article L 231-3 COJ

a) pour des litiges déterminés par un enjeu financier ne dépassant pas 4.000 euros

Il statuera sur les actions personnelles ou mobilières dont l'enjeu financier ne dépasse pas 4.000 euros.

Qu'il s'agisse de conflits liés à l'exécution ou à la cessation d'un contrat, *(ex malfaçons, défaut de conformité, défaut de livraison…)* ou à des problèmes de voisinage, au droit de la consommation, paiement d'une dette.

b) pour des demandes indéterminées d'injonction de payer ou injonction de faire.

Celles qui ont pour origine l\'exécution d\'une obligation dont le montant n\'excède pas 4 000 euros.

Le juge pourra statuer suite à une requête pour rendre une ordonnance aux fins de contrainte ou d'injonction de « payer » ou « de faire » lorsqu'une personne refuse de s'exécuter, en vertu d'une obligation contractuelle et ne respecte pas ses engagements écrits

Il connaît de l\'injonction de payer (dans la limite de sa compétence d\'attribution, article 1406 du Code de procédure civile) et de l\'injonction de faire *(sous les mêmes réserves, article 1425-1 du CPC).*

En cette matière, la décision du juge de proximité est toujours susceptible d'appel.

article L 231-4 COJ ;

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés

Les compétences particulières de la juridiction de proximité sont fixées par décret en Conseil d\'État.

c) dans les mêmes limites, il intervient pour donner force exécutoire, de la demande d\'homologation d\'un constat d\'accord formée par les parties, à l\'issue d\'une tentative préalable de conciliation.

2°- une compétence aux limites annoncées

a) incompétence générale

-Pour les dossiers de crédit à la consommation, les litiges commerciaux entre professionnels, ou ceux liés au droit de la famille et des personnes...

-Dans le domaine locatif, sauf à traiter des demandes en restitution de dépôt de garantie.

b) en cas de difficultés d'interprétation

Le juge a la possibilité de renvoyer le dossier au juge d'instance **article L 231-5 COJ**

Lorsque, en matière civile, le juge de proximité se heurte à une difficulté juridique sérieuse portant sur l\'application d\'une règle de droit ou sur l\'interprétation du contrat liant les parties, il peut, à la demande d\'une partie ou d\'office, après avoir recueilli l\'avis, selon le cas, de l\'autre ou des deux parties, renvoyer l\'affaire au tribunal d\'instance qui statue en tant que juridiction de proximité.

c) en cas de demandes incidentes, elevant de la compétence exclusive d'une autre juridiction.

Article R231-5 COJ

La juridiction de proximité connaît des demandes incidentes ou moyens de défense qui ne soulèvent pas une question relevant de la compétence exclusive d\'une autre juridiction.

B) En matière pénale

Article L 231-6 COJ

Les règles concernant la compétence, l\'organisation et le fonctionnement de la juridiction de proximité statuant en matière pénale sont fixées par le code de procédure pénale et, en ce qui concerne les mineurs, par l\'ordonnance 45-174 du 2 février 1945 relative à l\'enfance délinquante.

1°- pour les contraventions des quatre premières classes

Le tribunal de police conservant compétence pour les contraventions de 5ème classes, article **521 du Code de procédure pénale**.

rappel du tarif: 1ère classe 38 euros ; 2ème classe 150 euros, 3ème classe 450 euros, 4ème classe 750 euros.

2°- pour l'homologation des compositions pénales des contraventions des quatre premières classes.

3°- le juge de proximité siège peut être désigné par le président du tribunal de grande instance pour siéger en qualité d'assesseur aux audiences correctionnelles collégiales.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés

ex infractions routières, *(usage du téléphone au volant, infractions aux règles du stationnement, défaut d'équipement du véhicule, violation d'un feu rouge, défaut du port de la ceinture)...* violences légères, dégradations...

Art. R231-6 *COJ La compétence territoriale du juge de proximité en matière civile est déterminée selon les règles applicables au tribunal d\'instance.*

II- Procédure et décisions du juge de proximité

A) une saisine facilité par la loi

-- **Par déclaration au greffe du Tribunal d'instance**,faite sur

formulaire de saisine Cerfa n° 12285*02 à disposition au greffe ou téléchargeable sur le site www.vos-droits.justice.gouv.fr, rubrique \"Vos droits\", puis \"Actions en justice\",

-- Par lettre RAR;

La déclaration porte l'identité des parties,les motifs de la demande et le montant de leurs prétentions financières.

Les pièces justificatives devront être jointes à la demande. *(ex contrat, attestations, factures, devis, photos…)*

Ces pièces en respect du principe du contradictoire devront êtres communiquées en copie à la partie adverse, afin de lui permettre de répliquer.

--**Par assignation** délivrée par un huissier de justice, portant des mentions obligatoires, l'objet du procès et les demandes dont copie est remise au greffe.

En cas d'urgence, une saisine par voie du **référé** est possible.

B) la convocation à l'audience

Les parties sont convoquées pour être entendues dans un délai minimal d'environ 5 semaines et tenter de trouver une issue amiable**.**

1°- représentation ou assistance ?

La personne peut de présenter seule ou être assistée d'un avocat non obligatoire

La personne peut aussi se faire assister ou représenter;

article 828 du NCPC

- un avocat ;

- leur conjoint ;

- comme il est dit à l\'article 2 de la loi n° 2007-1787 du 20 novembre 2007 relative à la simplification du droit, leur concubin ou la personne avec laquelle elles ont conclu un pacte civil de solidarité;

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés

- leurs parents ou alliés en ligne directe ;

- leurs parents ou alliés en ligne collatérale jusqu\'au troisième degré inclus ;

- les personnes exclusivement attachées à leur service personnel ou à leur entreprise.

L\'Etat, les départements, les communes et les établissements publics peuvent se faire représenter ou assister par un fonctionnaire ou un agent de leur administration.

Le représentant, s\'il n\'est avocat, doit justifier d\'un pouvoir spécial.

L'aide juridictionnelle est possible pour ce type de procédure pour les personnes à faible ressources.

2°- La recherche d'une conciliation

Le Juge de proximité se prononcera toujours après avoir cherché à concilier les parties à l'issue d'un débat public et contradictoire.

De deux choses l'une, soit les parties se mettent d'accord devant lui et dans ce cas, il homologuera leur accord, soit à défaut d'entente, il statuera.

3°- Une décision rendue en toute indépendance

Comme toute juridiction, il fondera sa décision sur pièces, mais aussi au regard de l'argumentation et des déclarations des parties.

Il peut décider de délibérer sur le siège ou à une date différée qui peut aller à quelques mois.

4°- une décision susceptible d'appel dans certaines circonstances

-- Le principe:

Les décisions sont rendues en dernier ressort et ne sont pas susceptibles d'appel articles R 231-3 et L 231-3

- article R 231-4 du **COJ**

La juridiction de proximité connaît, en dernier ressort, jusqu\'à la valeur de 4 000 euros, des actions relatives à la restitution du dépôt de garantie prévue à l\'article 22 de la loi n° 89-462 du 6 juillet 1989 tendant à améliorer les rapports locatifs et portant modification de la loi n° 86-1290 du 23 décembre 1986.

-- Les exceptions:

-article L 231-3 alinéa 2 et R 231-3 du COJ.

à charge d\'appel,pour les demandes indéterminées qui ont pour origine l\'exécution d\'une obligation dont le montant n\'excède pas 4000 euros.

De la même façon pour les contraventions des 3ème et 4ème classe l'appel est soumis a conditions.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés

Un pourvoi en cassation ou un recours en révision demeurent possible.

Demeurant à votre disposition, pour tous renseignements.

Maître HADDAD Sabine

Avocat à la Cour

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés